

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 48

Artikel: L'hécatombe routière
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'hécatombe routière

Dans les pays industrialisés, les accidents de la route représentent, de très loin, la principale cause de mortalité parmi les jeunes adultes, qui ne sont pas encore à l'âge du cancer et de l'infarctus. Des chiffres qui se passent de commentaires : en 1965, il y a eu 49 000 morts et plus de 3 millions de blessés sur les seules routes des Etats-Unis. Les pertes de biens ont été estimées à plus de 6 milliards de dollars.

Pour la Suisse, en 1964 : 1398 morts. Un homme est tué, sur la route, tous les six heures et quart.

Cette accoutumance à la mort motorisée est bien un des phénomènes les plus curieux de notre civilisation. Or elle n'est pas une fatalité. Que l'on songe aux prodiges d'invention, dépensés, légitimement, pour assurer la sécurité des vols cosmiques. Est-ce qu'un effort de recherche et d'ingéniosité semblable ne permettrait de réduire le nombre des accidents ? Depuis longtemps, des voix se sont élevées pour accuser les constructeurs d'automobiles de consacrer davantage d'esprit inventif à « améliorer » l'aspect extérieur de leurs véhicules, plutôt que de les équiper des dispositifs de sécurité qu'il serait aisé de développer et qui seraient relativement bon marché. Ces protestations ont maintenant été entendues, et en février de cette année, une sous-commission du Sénat américain, présidée par le sénateur démocrate A. Ribicoff, a commencé des interrogatoires publics sur la sécurité dans les automobiles — interrogatoires du type de ceux que le sénateur Kefauver avait présidés au sujet de l'industrie pharmaceutique, auxquels nous nous étions référés à plusieurs reprises.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à ce propos que la General Motors à elle seule a réalisé, en 1965, un chiffre d'affaires de 20,7 milliards de dollars et un bénéfice avant imposition de 4,1 milliards de dollars (2,1 milliards après taxation). Douze Etats seulement dans le monde ont un produit national de cet ordre de grandeur. Mais, et voilà qui est significatif, c'est l'Etat de New York qui finance, au prix approximatif de 4 millions de dollars, la construction d'un prototype dont on affirme que, s'il était construit en série, ou imité par les grands constructeurs d'automobiles pour leurs propres véhicules, il permettrait d'éviter plus de 75 % des morts et blessés de la route.

1 Par exemple Ralph Nader, dans son livre « Unsafe at any speed », édité par Musson Co., Toronto et W. Haddon, E. Suchmann et O. Klein dans un livre paru chez Harper et Rowe, New York.

Charité folle et charité sage Terre des Hommes et Caritas

En Suisse romande, il n'est pas nécessaire de présenter Terre des Hommes. Parmi les innombrables institutions de solidarité, Terre des Hommes tient efficacement son rang. Ce mouvement de secours, selon une formule heureuse de son fondateur, veut être le « ramasse-miettes » et sauver notamment des enfants malheureux échappés à la vigilance et au dépistage des œuvres de bienfaisance traditionnelles, des institutions internationales ou, à une tout autre échelle, des œuvres sociales de quartier. Plusieurs centaines d'enfants (malades, blessés, sous-alimentés, abandonnés) ont été sauvés par son action.

Un des responsables de Terre des Hommes s'est rendu au Vietnam en compagnie d'un chirurgien lausannois réputé. Il y découvrit des enfants blessés, des brûlés plus particulièrement, qui ne recevaient pas dans des centres hospitaliers sous-équipés les soins dont ils avaient besoin. La vaseline, unique remède contre des brûlures profondes ?

Pour les sauver, Terre des Hommes ne voit qu'une solution. Transporter ces enfants en Europe, là où ils pourraient recevoir des soins efficaces. Les difficultés sont grandes; elles se résument en quatre points : 1. Autorisation de sortie du gouvernement sud-vietnamien; 2. Transports gratuits en avion; 3. Autorisations d'entrée dans divers pays européens; 4. Hospitalisations; elles se trouvent, après plusieurs semaines d'efforts, levées une à une. Mais parmi les obstacles inattendus figure la résistance de certaines institutions charitables qui travaillent sur place.

S'occuper des laissés pour compte, est-ce faire un reproche à ceux qui ne peuvent tout faire ?

L'action des responsables de TdH, « ces terroristes de la charité », bouscule les notions du réalisme et de la sagesse. Il arrive parfois que s'organise une chaîne d'avions pour transporter d'urgence un remède rare qui fait défaut dans un hôpital. Une vie humaine en dépend. Cela semble raisonnable. Mais un effort semblable pour sauver un enfant d'un pays d'Asie quand tant d'autres gosses meurent, quand la misère est inépuisable, peut sembler à certains arbitraire, gratuit, irréaliste. Pas pour Terre des Hommes. La vraie charité est toujours un peu « folle ». Elle n'a pas le sens du relatif. Toute vie est un absolu.

Nous donnons ci-dessous à titre de documents un échange de correspondances. Qu'est-ce que la charité pour des hommes de bonne volonté ? Curieux dialogue.

Documents

Le point de vue de Caritas

Dans une lettre du 4 février 1966, Caritas Internationalis sous la signature du Général Verbruggen, responsable des secours au Vietnam, donne le point de vue de son institution, développé par l'abbé Vui.

Est-elle vraiment meilleure cette solution consistant à transplanter les enfants dans un autre pays, en les privant du climat natal et du milieu familial ? Est-ce économique ? Cette méthode respecte-t-elle les lois des pays intéressés ? Pédagogiquement, il est impossible de sauvegarder l'équilibre des enfants en les transplantant hors du milieu familial. D'ailleurs les soins sanitaires, la chirurgie moderne ne suffisent pas pour guérir les patients; il faut que ceux-ci conservent un bon moral.

— Humainement, il n'est pas bon de séparer l'enfant de sa mère, de son père, de ses frères et sœurs.

— Economiquement, il vaut mieux déplacer un petit nombre de médecins qu'un grand nombre d'enfants d'un pays à l'autre.

— Juridiquement, il y a des lois qui interdisent, comme partout dans le monde, un tel exode massif d'enfants. L'article visé ne soulève pas la question du consentement des parents des enfants intéressés.

Plutôt que de proposer et de discuter de méthodes nouvelles, la Caritas Vietnam demande qu'on aide à soigner ces enfants malheureux, blessés ou malades, **sur place**. La Caritas Vietnam, avec l'aide de la Caritas Internationale, se met au service de la population vietnamienne tout entière, sans discrimination de race, de croyance ou d'idéologie.

Elle supporte la charge de plus d'un tiers du nombre global de 751 000 de Réfugiés, malgré la faiblesse de ses moyens. Elle a réalisé 120 villages de Réfugiés.

Elle entretient un grand nombre d'orphelins dans divers orphelinats au Vietnam.

Elle a organisé le ravitaillement régulier des centres d'accueil et des villages.

Elle coopère avec les organisations caritatives et sociales officielles ou privées.

L'organisation de la Caritas Vietnam s'étend à travers le pays grâce à des Comités diocésains solidement organisés auxquels participent des chrétiens qui, peu à peu, deviennent les cadres de Caritas.

Ainsi la Caritas Vietnam se veut toujours efficace et rapide dans ses actions. Aidez-la à soigner les enfants malades ou blessés **sur place**. Votre aide dans ce sens sera plus sociale, plus solidaire et surtout plus humaine !

Le 2 février 1966

signé : Abbé Ho-Van-Vui
Directeur national de la Caritas Vietnam

Le point de vue de Terre des Hommes

Par lettre du 8 février 1966, TdH répond point par point de la manière suivante :

1. « Les expériences passées de transplantations d'enfants à des milliers de kilomètres de leur climat, de leur milieu, ont, en effet, échoué ». Si vous aviez dit : « **des** » expériences, votre affirmation aurait pu se soutenir, en effet, dans certains cas. Car vous donnez pour absolu l'échec général de faits dont une grande partie ont été et sont de brillantes réussites. Quant à la « transplantation d'enfants », nous tenons un enfant pour « planté »

lorsqu'il est aimé, nourri, entretenu et élevé, mais non pas exposé à l'abandon total, à la maladie non soignée, à la famine, à la prostitution.

2. « Humainement, il n'est pas bon de séparer l'enfant de sa mère, de son père, de ses frères et sœurs ». Constatation que nous approuvons totalement, pour autant que l'enfant ait mère, père, frères et sœurs. Or, ils sont des millions, au monde, à n'avoir que la rue ou le terrier pour souffrir et mourir sans aucune sorte de secours.

3. « Juridiquement, il y a des lois qui interdisent, comme partout dans le monde, un tel exode massif d'enfants ». Nul n'a jamais parlé, en Terre des Hommes, de cet « exode massif ». Quant au « consentement des parents », en ce qui concerne les enfants blessés et brûlés à soigner hors de leur pays faute de personnel et de moyens réellement efficaces, il va sans dire que rien n'est entrepris sans le consentement des parents, lorsqu'il y a parents.

4. ...

5. « Plutôt que de proposer et de discuter de méthodes nouvelles, la Caritas Vietnam demande qu'on aide à soigner ces enfants malheureux, blessés ou malades, **sur place**. »

a) Caritas n'a aucun droit de rejeter la « proposition » et la « discussion de méthodes nouvelles », pas plus que de « demander » à d'autres que ses propres membres de s'en tenir à ce qu'elle considère comme vérité unique. Ces « méthodes nouvelles » n'ont rien de « nouveau », puisqu'elles ne consistent qu'à traiter immédiatement, efficacement et dans la clarté de techniques médicales et chirurgicales dignes de notre temps, des souffrances qui ne peuvent attendre.

b) « La Caritas Vietnam, avec l'aide de la Caritas Internationalis, se met au service de la population vietnamienne toute entière, sans discrimination de race, de croyance ou d'idéologie ».

Sous cette forme et dans ce but, cette mise au service n'a rien d'un monopole. Il est de multiples mouvements, dont Terre des Hommes, qui agissent en effet — et pour le moins aussi vigoureusement — en faveur de la population vietnamienne toute entière, sans discrimination de race, de croyance ou d'idéologie.

6. « Aidez-la (Caritas) à soigner les enfants malades ou blessés sur place. Votre aide dans ce sens sera plus sociale, plus solidaire et surtout plus humaine ». De quel droit et au nom de quoi Caritas peut-elle se permettre de tenter de faire croire que, par rapport à l'aide d'autrui (entre autres la nôtre, dans le cas particulier), son aide est « plus sociale, plus solidaire et surtout plus humaine » ? Dût cette affirmation hardie se propager en ces termes, nous prendrions la liberté d'en faire justice.

Ainsi s'affrontent les notions opposées du travail « sur place » à tout prix, même si certains cas ne peuvent être traités dans le pays, et du travail « tout de suite », sur place ou ailleurs.

Le pigeon militaire



Un pigeon voyageur de l'armée suisse prêt à s'envoler. L'attitude est fière, l'œil vif, la poitrine fortement développée, l'oiseau tient la tête droite.

Ce portrait et cette légende ont été publiés dans la revue Silva.

« Il » aura de l'avancement.